

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 5 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Quorum..... 8
Présents.....9
Votants.....15
Procurations..... 6

Date de la convocation : 29/03/2024

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Madame MASSON Aurélie, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 7
DELIBERATION N° 5
BUDGET COMMUNAL
AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget communal ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2023 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 228 133.87 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 323 043.25 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2023 de la section d'investissement est de 228 863.08 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 329 058.49 € ;

Considérant que les restes à réaliser du budget communal sont de 49 659.20 € pour les dépenses d'investissement et de 10 763.00 € pour les recettes d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget communal 2024 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 323 043.25 € ;
- **DE REPORTER** le résultat d'investissement positif en recettes d'investissement au compte 001 du budget 2024 soit 329 058.49 €.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...0...9...AVR...2024...
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le ...0...9...AVR...2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.